

Plus de 12 000 signatures contre la réduction de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur le réseau secondaire !



Madame, Monsieur,

Vous êtes désormais plus de 12 000 à avoir signé la lettre-pétition que j'ai adressée au Président de la République pour dire notre opposition à la décision de réduire la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur le réseau secondaire. Une décision que le Premier ministre envisage de prendre par décret sans en avoir débattu avec le Parlement et sans concertation avec les élus. **Je tiens à vous en remercier et à vous faire savoir que j'ai transmis une première liste de signataires au Président de la République** ; je la déposerai également à la préfecture du Cantal.

Je profite de ce message **pour vous rendre compte des initiatives que j'ai prises** pour obtenir du gouvernement et du chef de l'Etat qu'ils renoncent à cette mesure injuste et pénalisante pour les départements ruraux ou que, pour le moins, ils soient contraints de l'adapter :

- **Audience à l'Élysée** : j'ai rencontré à l'Élysée Stéphane Séjourné, conseiller politique du Président de la République en présence de Jean-Yves Bony, député du Cantal et de Bruno Faure, président du Conseil départemental du Cantal. Conseil départemental qui a adopté à l'unanimité le 22 décembre 2017 une motion contre les 80 km/h. L'occasion pour nous de souligner le caractère pénalisant de cette mesure dont les conséquences en matière d'aménagement du territoire ont été manifestement sous estimées ou plutôt ignorées.
- **Mobilisation des députés** : j'ai créé avec mon collègue Jean-Jacques Gaultier, député des Vosges, un groupe de travail parlementaire sur cette question. Composé de députés LR, ce groupe conduit une série d'auditions dans l'objectif de formuler des propositions de nature à renforcer la sécurité routière sans porter atteinte à la mobilité des habitants des zones rurales. Nous avons auditionné en février le Délégué Interministériel à la Sécurité Routière qui a été interrogé sur l'absence de bilan des expérimentations et avons reçu cette semaine les représentants d'associations d'usagers de la route. Nous auditionnerons le 20 mars Bernard Darniche, président de l'association « Citoyens de la route », dont l'expertise en matière de sécurité routière est reconnue.
- **Mobilisation des élus du Massif Central** : j'ai décidé de fédérer les élus du Massif Central en leur proposant de cosigner une lettre-ouverte à l'intention du Président de la République. Lettre-ouverte dans laquelle 34 présidents de conseils départementaux, députés et sénateurs de toutes sensibilités, demandent solennellement au Président de la République de renoncer à cette mesure au regard de l'enclavement de leurs départements. [Voir l'article et la liste des signataires](#)
- **Travail législatif** : j'ai déposé le 8 mars un projet de résolution visant à soumettre toute décision sur les limitations de vitesse au vote des députés. Plus récemment, j'ai décidé de déposer une nouvelle proposition de loi dont l'objectif est de laisser aux préfets (pour les routes nationales) et aux présidents de conseils départementaux (pour les routes départementales) le pouvoir de décider sur quels axes la vitesse maximale autorisée pourrait être maintenue à 90 km/h.

A cette heure, comme en atteste la réponse du Premier ministre que j'ai interpellé hier à l'Assemblée nationale ([voir la vidéo](#)), **le gouvernement**

reste sourd à nos arguments et à l'inquiétude légitime des habitants des zones rurales qui, décidément, sont peu considérés à l'heure où plusieurs rapports laissent craindre le pire pour les projets d'infrastructures routières et la desserte ferroviaire de nos départements. Alors que, dans le même temps, ce gouvernement affiche comme priorité «la mobilité du quotidien».

Je vous invite à rester mobilisés aux côtés des élus qui refusent la perspective d'une France à deux vitesses et restent déterminés à obtenir du gouvernement qu'il revoit sa position ou, pour le moins, l'adapte.

Très cordialement.

Vincent DESCOEUR
Député du Cantal



Permanence parlementaire
24, rue Paul Doumer
15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 47 41 87
Mail : contact@descoeur.com



[Se désinscrire de la lettre d'information](#)

© 2017 Vincent Descoeur